

## Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 116-2015  
Type d'intervention: Interpellation  
Motion ayant valeur de directive: ☐  
N° d'affaire: 2015.RRGR.346  
  
Déposée le: 19.03.2015  
  
Motion de groupe: Non  
Motion de commission: Non  
Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)  
  
Cosignataires: 0  
  
Urgence demandée: Non  
Urgence accordée:  
  
N° d'ACE: du  
Direction: Direction de la police et des affaires militaires  
Classification: –  
Proposition du  
Conseil-exécutif:



### Promotion du sport: instaurer l'égalité

---

Le sport et la promotion du sport sont loin d'être les mêmes pour les hommes et les femmes, et souvent, même leur organisation n'est pas égalitaire. La situation dans la vie ou au travail, l'aménagement du temps libre et l'attitude des hommes et des femmes par rapport au sport sont différents. Aujourd'hui, les femmes et les hommes ont approximativement le même niveau d'activité sportive par rapport à la moyenne de la population. Et malgré cela, il y a certaines différences. Quand elles sont jeunes, les femmes font moins de sport que leurs contemporains masculins, alors qu'à partir de 45 ans, elles sont plus actives que les hommes de leur âge. En comparaison des hommes, les femmes ont moins tendance à adhérer à une association sportive. De plus, les filles et les femmes préfèrent d'autres disciplines (p. ex. la danse, le fitness, la gymnastique, la natation, l'équitation) que les garçons et les hommes (p. ex. le football, le hockey sur glace, le handball, l'athlétisme) et on les trouve donc dans d'autres infrastructures et installations sportives.

Pour connaître l'effet des dépenses publiques, il faut une analyse spécifique. Une analyse budgétaire donnée en mandat à l'OFSPD par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes

BFEG au sujet de la section Jeunesse + Sport a montré qu'il n'y a pas d'égalité des chances : les différentes offres de J+S que les filles et les femmes fréquentent bénéficient de quelque 18 millions de francs de subventions alors que les offres dont profitent plutôt les garçons et les hommes sont subventionnées pour environ 30 millions de francs. Par ailleurs, un quart des subventions J+S sont consacrées à des offres dans lesquelles la proportion de garçons et d'hommes est de 95 pour cent alors que les offres dans lesquelles il y a plus de 90 pour cent de filles et de femmes touchent 2,3 pour cent des subventions. L'analyse a en outre montré que les femmes occupent 28 pour cent des postes d'encadrement, alors qu'elles ne touchent que 20 pour cent des indemnités.

Le Concept du canton de Berne pour le sport a pour objectif de soutenir les activités sportives de toutes les classes d'âge et de tous les groupes de la population en trouvant le moyen de surmonter les obstacles qui peuvent exister dans les différentes situations sociales. S'agissant du sport scolaire, les jeunes femmes et les jeunes hommes doivent pouvoir bénéficier dans la même mesure des offres. Dans l'optique de la révision de la conception cantonale du sport dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie sportive du canton, « Sport Kanton 2020 », le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment se répartit entre les sexes l'utilisation des offres soutenues par le canton dans le cadre la promotion des activités sportives (par analogie avec l'étude de l'OFSPPO concernant les offres J+S de 2002) ?
2. Quelle part du financement public (y compris le Fonds du sport) profite aux filles et aux femmes d'un côté, aux garçons et aux hommes de l'autre ?
3. A-t-il été possible d'atteindre l'objectif visant à s'adresser dans une même mesure aux filles et aux garçons dans le sport à l'école ? Si non, quelles conclusions faut-il en tirer ?
4. Quelles mesures et instruments seront proposés lors du remaniement de la conception du sport afin de faire droit au principe selon lequel les fonds publics alloués au sport doivent bénéficier dans la même mesure aux femmes et aux hommes ?